

DESCRIPTION, ESPACE LOGIQUE ET ENJEU DE
L'IMPLICATION DE L'OUVERTURE AU LANGAGE POUR
LA CONCEPTION DU JUGEMENT DE LA LOGIQUE
DE PORT-ROYAL

KATARINA RIBEIRO PEIXOTO

ABSTRACT

In this study, I intend to show how and why, in the Port-Royal Logic, a singular term can reveal the nature of the logical judgment in the handbook. As I argue, the treatment given to one of the singular terms, namely, the defined descriptions, in the terminology introduced by Russell, leads to an opening to language that sounds unexpected and unjustified. Considering the privilege of thinking over language and also that judgment is the mental act that defines logic, however, we may understand how the authors regard language, in relation to the epistemic constituents, namely, the mental acts within the terms. In doing so we are compelled to recognize the implications of this step towards pragmatism in fixing the meaning of defined descriptions to the nature of judgment in the handbook. This opening to language reveals the conception of judgment as a twofold mental act: a formal and a practical (moral and theological) one.

Keywords: Port-Royal Logic, semantic of terms, judgement, definite descriptions

1. Introduction

Les frontières de l'espace logique sont fournies par les termes mais, dans la Logique de Port-Royal¹, la nature des termes est déterminée dans le jugement. Faire partie du jugement et jouer le rôle de limite n'est donc pas ce qui nous permet d'identifier les termes en tant que tels et l'apparence linguistique que ces derniers peuvent avoir, dans le processus d'analyse, ne doit pas nous tromper. Dans la LAP, la primauté logique du jugement repose sur une méthode caractérisée par l'irréductibilité de la pensée au langage et de ses privilèges sur celui-ci. Dans cette méthode, le jugement est l'acte mental de joindre ou de séparer au moins deux termes, dans lequel ces derniers sont constitués par d'autres actes mentaux, les idées. De l'asymétrie

¹ J'utilise l'édition de La Logique ou L'Art de Penser – contenant outre les règles communes, plusieurs observations nouvelles, propres à former le jugement. Par Antoine Arnauld et Pierre Nicole. Edition Critique présentée par Pierre Clair & François Girbal. Paris, Presses Universitaires de France, 1967 (LAP, Clair & Girbal dans la suite).

entre pensée et langage découle un certain décalage entre l'activité épistémique de représentation et l'activité logique de juger, de sorte que l'ordre épistémique et l'ordre logique ne sont le plus souvent pas concomitants. Ainsi, s'il est vrai que la Logique de Port-Royal est une logique d'idées d'inspiration cartésienne, les termes, dans ce Manuel, ne peuvent pas être entendus comme de simples substitutions d'idées, les premiers remplaçant les secondes dans un rapport de correspondance réciproque (voir e.g. Buroker 1993, Buroker 97, Kremer 1997, Pariente 1985, Wahl 2008). Il arrive que, du fait de l'asymétrie entre la pensée et le langage, les idées peuvent posséder un contenu propositionnel implicite (pensé, mais non exprimé dans un langage spécifique) et les termes, quant à eux, peuvent avoir des étendues indéterminées.

Par conséquent, la démarcation de la frontière de l'espace logique présente des difficultés sémantiques qui méritent une attention particulière. Cette étude se propose d'analyser comment et pourquoi, dans un des types de termes singuliers, les descriptions définies, entendues par les auteurs comme "*equivoques par erreur*", la Logique de Port-Royal procède à une bien inattendue ouverture au langage. Il nous faut nous demander en quoi consiste cette ouverture et ce que cela implique pour la compréhension de l'enjeu réformiste de la LAP. Compte tenu des engagements méthodologiques du texte, cette ouverture résonne de manière étonnante. Cependant, lorsque nous prenons au sérieux la conception de la logique en question à Port-Royal, la concession faite à une pragmatique en vue de fixer le sens d'un terme singulier éclaire la conception même du jugement dans ce projet moderne de réforme de la logique.

Dans un premier temps, nous présenterons la définition port-royalienne du terme singulier, au Chapitre VIII de la première Partie du Manuel. Nous examinerons ensuite les raisons pour lesquelles les descriptions définies, selon la terminologie créée par Bertrand Russell (1905, 1911) et communément utilisée depuis, semblent expulser la signification de ce type de terme singulier hors du confinement sémantique auquel on s'attendrait, dans un manuel mentaliste comme l'est la LAP. Nous poursuivrons en essayant de poser un diagnostic sur ce que nous pouvons apprendre quant à la conception de la logique de Port-Royal, avec cette ouverture au langage dans la préparation pour le traitement de l'acte mental qui définit la logique, à savoir le jugement, qui occupe la Seconde Partie du Manuel. Enfin, nous espérons pouvoir démontrer que, si la Logique de Port-Royal est sans conteste un Manuel de logique et que le rapport entre jugement et termes singuliers nous permet de reconnaître les limites d'un espace logique, il s'agit d'une théorie du jugement dans et à travers la langue naturelle. Cette caractérisation nous permet ainsi d'affirmer que la LAP traduit une conception de la logique comme pratique réflexive, une conception de la logique qui ne sert pas à la science mais qui prétend au contraire s'en servir.

2. La définition des termes singuliers

Dans la LAP, les termes singuliers sont ceux dont l'étendue est pleinement déterminée, comme on peut le lire dans le Chapitre VIII de la Première Partie du Manuel : « *Les Termes individuels distinctement exprimés se prennent toujours dans toute leur étendue, étant déterminés tout ce qu'ils le peuvent être* » (LAP, Clair & Girbal, p. 65). Des termes individuels sont des termes qui, contrairement aux termes complexes, *ne sont en rapport qu'avec un seul objet*, les termes complexes sont en rapport avec plus d'un objet et peuvent contenir à la fois des jugements implicites (effectués antérieurement donc présupposés) dans les formes des idées complexes (par exemple : *le corps transparent, Alexandre, fils de Philippe*). L'expression "être en rapport", ici, ne doit pas être confondue avec la représentation car la fonction du terme ne consiste pas à représenter : *ce sont les idées qui le font*. Pour comprendre cette distinction, le caractère exprès (parfois à opposer à l'implicite), tout comme ce que les auteurs de la LAP comprennent par étendue, il faut prêter attention à la dynamique représentative des idées abritées par les termes.

Une analyse exhaustive de la théorie port-royalienne des idées dépasse les objectifs de cette étude, mais il est nécessaire de nous attarder un peu sur les éléments des termes. L'étude de la théorie des idées explicite le fondement de la primauté de la pensée sur le langage ainsi que le sens strictement pratique de la suspicion des jansénistes quant aux expressions affectées par la "solution du dire juste pour dire" face à l'opacité de la nature volontaire et pécheresse des hommes. L'utilisation du vocabulaire de la Chute dans le récit adamique à Port-Royal est rattachée à un diagnostic moral de l'aspect dérivatif du langage. La communication, nécessairement effectuée par l'intermédiaire d'un instrument conventionnel, est toujours précaire et contaminée par l'ambiguïté et la suspicion parce qu'elle résulte de la condition incarnée d'êtres pécheurs : les hommes et les femmes conscients de leur propre désir et qui, par leur nudité, reconnaissent une barrière naturelle insurmontable entre les hommes. Cette théorie de l'origine du langage rattache celui-ci à quelque chose d'impur, justifiant ainsi le privilège de la pensée sur l'utilisation des mots. C'est ce privilège qui permet de diagnostiquer, au-delà de l'origine des idées, laquelle se situe toujours dans la propre pensée, leur nature non-sensible :

« Car, comme Saint Augustin remarque souvent, l'homme depuis le péché s'est tellement accoutumé à ne considérer que les choses corporelles, dont les images entrent par les sens dans notre cerveau, que la plupart croient ne pouvoir concevoir une chose, quand ils ne se la peuvent imaginer, c'est-à-dire se la représenter sous une image corporelle ; comme s'il n'y avoit en nous que cette seule manière de penser & de concevoir (LAP, Clair & Girbal, p. 40) ».

Leur origine non-corporelle fait des Idées des entités purement mentales, lesquelles ne sont pas les images des choses (contre Hobbes) (LAP, Clair & Girbal, p. 40), et ne sont pas plus issues de nos sens (contre Gassendi) (LAP, Clair & Girbal, p. 44). Les auteurs de la LAP citent et revendiquent Descartes, l'enrôlant au nom de son augustinisme. Compte tenu de la primauté épistémique des idées sur la sensibilité, il y a une certaine plasticité des idées, lesquelles sont donc considérées comme des choses, des modes de choses ou des choses modifiées (Chapitre II de la Première Partie) : « *Tout ce que nous concevons est représenté à notre esprit ou comme chose, ou comme manière de chose, ou comme chose modifiée* » (LAP, Clair & Girbal, p. 46). Ainsi, les idées sont toujours le sol de la représentation, à partir duquel se produit l'identification des objets.

« J'appelle chose ce que l'on conçoit comme subsistant par soi-même, & comme sujet de toute ce que l'on conçoit. C'est ce qu'on appelle autrement substance.

J'appelle manière de chose, ou mode, ou attribut, ou qualité, ce qui étant conçu dans la chose & comme ne pouvant subsister sans elle, la détermine à être d'une certaine façon, & la fait nommer telle.

J'appelle chose modifiée, lorsqu'on considère la substance comme déterminée par une certaine manière, ou mode » (LAP, Clair & Girbal, pp. 46-7)

C'est cette caractéristique, à la fois plastique, épistémique et représentative qui fait que les auteurs considèrent les idées comme des structures signiques : comme « *quand on ne regarde un certain objet que comme en représentant un autre « de sorte que l'idée qu'on en a est une idée de signe, & ce premier objet s'appelle signe* » (LAP, Clair & Girbal, p. 53). Les auteurs de la LAP présente le signe de la manière suivante : la corporeté, la partie la plus externe des idées, prend, suivant cette plasticité, la forme grammaticale de sujet, prédicat et adjectif. La nature épistémique et objectale des signes a une structure triadique (voir e.g. Latraverse, 2000), qui détache, si l'on peut le dire ainsi, la représentation de ce qui est représenté, à l'intérieur de la pensée elle-même. C'est pourquoi, comme Pécharman affirme (2016), l'utilisation de la notion de signe par les *Messieurs* est l'un des éléments centraux qui démontre l'asymétrie entre l'ordre des mots et les représentations tout en ouvrant la voie à la sémantique des termes à partir de la théorie port-royalienne de l'abstraction. Un esprit peu étendu comme le nôtre peut procéder à des abstractions pour généraliser (LAP, Clair & Girbal, p. 55). C'est par ce procédé d'abstraction que nous passons d'idées singulières, qui représentent une seule chose, à des idées complexes ou universelles, qui représentent plus d'une chose comme quand on dit que « *le triangle équilatère comprend le triangle, & le triangle la figure rectiligne ; mais que le degré supérieur étant moins déterminé peut représenter plus des choses* » (LAP, Clair &

Girbal, p. 57). Ce procédé d'abstraction répond au fait que les idées peuvent être objet de réflexion et c'est seulement ainsi que la généralisation devient possible.

Mais comment savons-nous que les idées sont simples ou communes ? Par leurs objets : « *Les idées qui ne représentent qu'une seule chose s'appellent singulières ou individuelles, & ce qu'elles représentent, des individus, & celles qui en représentent plusieurs s'appellent universelles, communes, générales* » (LAP, Clair & Girbal, idem). Quelle est la marque de ces objets ? Les noms ; ainsi, les mots désignent (marquent) les idées qui représentent une seule chose (par exemple : Socrate, Rome, Bucéphale) et un autre usage des mots désignent les idées générales, et cela se passe de deux manières : univoque et équivoque. La mise à jour de ces deux manières permet, de fait, d'introduire dans la LAP la relevance du problème de l'usage du langage. Nous n'en sommes pas encore aux fenêtres grandes ouvertes sur le monde mais sa présence s'impose. Ainsi, les mots généraux sont liés aux idées générales, de sorte que le même mot convient à différentes choses, selon la même idée qui y est attachée ; « *tels sont les mots dont on vient de parler : d'homme, de ville, de cheval* » (LAP, Clair & Girbal, p. 58). Il y a aussi les mots équivoques : « *quand un même son a été lié par les hommes à des idées différentes, de sorte que le même son convient à plusieurs, non selon une même idée, mais selon des idées différentes auxquelles il se trouve joint dans l'usage* » (LAP, Clair & Girbal, p. 58, c'est moi qui souligne).

L'introduction du sens de l'équivoque est une propédeutique à la présentation de la règle sémantique aujourd'hui connue comme Loi de Port-Royal (voir e.g. Auroux 1992), à la fin du chapitre VI de la Première Partie. Et cela mérite un examen attentif car, sauf erreur de notre part, c'est la première occurrence du concept d'équivocité dans le texte, et avec elle apparaît clairement l'ouverture à ce qui, jusqu'alors, se produisait dans le confinement sémantique, étant donné qu'il s'agit d'un son rattaché **par les hommes** à des idées dont l'utilisation est diverse. L'équivocité met en évidence le décalage entre la pensée, le monde et le langage, lequel, jusqu'alors, était là, bien sûr, mais sans poser problème, sans faire valoir sa propre complexité et pertinence logico-sémantique. Il n'y a, en effet, à Port-Royal, ni projet logique concernant l'étude des lois logiques du langage ni même une théorie du langage. Le programme port-royalien consiste à découvrir et à former un jugement à partir des lois de la pensée et le langage apparaît donc comme une sorte d'antibiotique ou de corticoïde, soit un remède qui doit être utilisé avec parcimonie et vigilance parce que notre système de protection s'y adapte facilement et se laisse « tromper » par les contaminations de l'extériorité. N'est-il pas curieux que, dans le texte de la LAP, aux moments de transition, apparaissent des mises en garde sur l'utilisation du langage qui ressemble à

des protocoles médicaux ? Nous pouvons ainsi lire à la fin de la brève Préface :

« Les réflexions que nous faisons sur nos pensées n'avoient pas regardé que nous-même, il auroit suffi de les considérer en elles-mêmes, sans les revêtir d'aucunes paroles, ni d'aucuns autres signes : mais parce que nous ne pouvons faire entendre nos pensées les uns aux autres, qu'en les accompagnant des signes extérieurs : & que même cette accoutumance est si forte, que quand nous pensons seuls, les choses ne se présentent à notre esprit qu'avec les mots dont nous avons accoutumé de les revêtir en parlant aux autres ; il est nécessaire dans la Logique considérer les idées jointes aux mots & les mots joints aux idées » (LAP, Clair & Girbal, p. 38).

Cette mise en garde apparaîtra à nouveau au Chapitre XI de la Première Partie à propos des règles sémantiques qui régissent le comportement des termes singuliers. Il convient néanmoins, avant d'examiner ces règles, de prêter attention à tout l'enjeu de l'utilisation faite par les auteurs de la LAP de l'expression « équivocité ». Cette notion (d'équivocité) nous permet de comprendre la règle connue comme Loi de Port-Royal, à la fin du Chapitre VI de la Première Partie. Il s'agit de la règle consistant en une procédure de restriction et d'ampliation des termes. Nous verrons alors que l'équivocité et l'univocité ne sont pas simplement des désignations linguistiques. Les *Messieurs* affirment :

« Dans ces idées universelles, il y a deux choses qu'il est très important de bien distinguer, la compréhension, & l'étendue.

J'appelle *compréhension* de l'idée, les attributs qu'elle enferme en soi, & qu'on ne lui peut ôter sans la détruire, comme la compréhension de l'idée du triangle enferme l'extension, figure, trois lignes, trois angles, & l'égalité de ces trois angles à deux droits, &c.

J'appelle *étendue* de l'idée, les sujets à qui cette idée convient » (LAP, Clair & Girbal, p. 59).

Les procédures d'ampliation et de restriction sont présentes dans diverses expressions de la sémantique médiévale des termes (voir e.g. De Libera 1980) mais Port-Royal leur concède un rôle et une portée de grande importance, en raison de la complexité inhérente à sa théorie des idées. La Loi de Port-Royal, comme elle est connue dans la littérature, est la suivante : **plus grande est la compréhension d'une idée, plus petite est son étendue et plus petite est la compréhension d'une idée, plus grande est son étendue**. Les idées peuvent alors accroître leur représentativité par l'abstraction, ce qui fait que des idées singulières peuvent devenir communes ou universelles et des idées singulières et des idées communes peuvent être désignées linguistiquement par des noms : a) dans le premier cas, on a des noms propres ; b) dans le second cas, on a des noms communs et c) il y a deux

types de noms communs : les univoques et les équivoques. Tous deux sont conventionnellement établis mais seuls les derniers sont conventionnellement rattachés à des idées différentes. L'équivocité et l'univocité suivent une règle sémantique nommée **Loi de Port-Royal**.

Nous pouvons donc comprendre ce que les auteurs de la LAP veulent dire quand ils affirment que les termes singuliers sont ceux déterminés dans toute leur étendue. Il s'agit d'un terme qui, par définition, ne comporte aucune ouverture, si l'on peut dire, entre la compréhension et l'étendue, c'est-à-dire entre ce que le terme désigne et les choses désignées ou auxquelles le terme s'applique. Port-Royal reconnaît trois types de termes singuliers : les noms propres, les déitiques (Chapitre XV de la Première Partie) et les descriptions définies, ou ce que les auteurs de la LAP appellent "*termes équivoques par erreur*", dont le comportement sémantique retient ici toute notre attention. Ces trois termes, dans la mesure où ils sont singuliers, ont probablement des étendues saturées. À quoi bon, alors, l'utilisation par les *Messieurs* de l'expression *équivoque par erreur* ? Au Chapitre VIII, qui introduit la notion de termes logiques, l'équivocité de ces termes est présentée comme suit :

« Mais c'est qui est plus remarquable dans ces termes complexes est qu'il y en a qui sont déterminés dans la vérité à un seul individu, & qui ne laissent pas de conserver une certaine universalité équivoque qu'on peut appeler une équivoque d'erreur ; parce que les hommes demeurent d'accord que ce terme ne signifie qu'une chose unique, faute de bien discerner quelle est véritablement cette chose unique, l'appliquent les uns à une chose & et les autres à une autre ; ce qui fait qu'il a besoin d'être encore déterminé ou par diverses circonstances, ou par la suite du discours, afin que l'on sache précisément ce qu'il signifie » (LAP, Clair & Girbal, p. 67).

Nous lisons ainsi qu'il existe des termes complexes qui n'ont qu'un seul objet dont la signification demeure toutefois indéterminée. Le terme a une apparence ou un revêtement linguistique complexe mais il ne signifie qu'une seule chose. La relation entre sa compréhension et son étendue semble inadéquate, asymétrique, non saturée. Pour aggraver les choses, la détermination de cette signification devient dépendante d'un état de choses discursif, de sorte que cette ouverture présentée dans l'équivocité semble nous faire passer de l'espace des idées à un contexte discursif où la fixation des significations dépend de leur utilisation à l'intérieur du langage. Cette ouverture, surtout concernant l'approche d'un terme singulier, est bien surprenante dans un Manuel de logique qui se méfie des expressions linguistiques et même les méprise, surtout parce celles-ci seraient susceptibles de permettre une carence de référent. Pour en comprendre les implications, il nous faudra suivre la sémantique port-royalienne des termes dans la préparation pour le Deuxième Partie du Manuel, consacrée à la théorie du jugement. C'est ce que nous entreprendrons ci-suit.

3. La signification comme ouverture au langage

Il nous faudra toutefois pour ce faire nous attarder encore sur la définition du terme singulier au Chapitre VIII de la Première Partie. Nous savons déjà que de la primauté de la pensée sur le langage découle le décalage entre termes et idées et que la notion d'équivocité en jeu ici désigne une relation sémantique. Nous savons aussi en quoi consiste la Loi de Port-Royal, nous pouvons donc comprendre ce que signifie être déterminé dans toute son étendue. Mais la définition ne se limite pas à cela. Il y a un autre élément qui n'a pas encore été correctement exploité : ce qui définit les termes individuels, au bout du compte, c'est le fait qu'ils soient *exprimés distinctement*. Or, la distinction est un concept cartésien qui joue un rôle important et sur lequel les auteurs de la LAP ont attiré l'attention au Chapitre IX de la Première Partie :

« On peut distinguer dans une idée la clarté et la distinction, & et l'obscurité de la confusion, car on peut dire qu'une idée nous est claire, quand elle nous frappe vivement, quoiqu'elle ne soit pas distincte. (...). Néanmoins, on peut dire que toute idée est distincte entant que claire & que leur obscurité ne vient que de leur confusion (...). Prenant donc pour une même chose la clarté & la distinction des idées, il est très-important d'examiner pourquoi les unes son claires & autres obscures ». (LAP, Clair & Girbal, p. 70, c'est moi qui souligne)

Les notions de clarté et de distinction, par opposition à celles d'obscurité et de confusion sont des notions épistémiques, analysées par Descartes dans la Troisième Méditation (AT, VII37, AT, VII5 §60). Les idées claires sont des idées transparentes pour l'esprit qui porte sur elles son attention (voir. e.g. Levy 2017) ; les idées distinctes sont des idées séparables lors du processus d'attention qui nous donne une idée claire. On pourrait alors dire que la notion de clarté est bien plus épistémique que celle de distinction. La distinction est la propriété des idées claires de se séparer des autres idées disponibles à la perception. Les notions d'obscurité et de confusion leur font parfois opposition. Ce qui est néanmoins bien curieux, c'est la façon dont les *Messieurs* organisent ces quatre notions, les réduisant à deux : la distinction et la confusion. Pourquoi peut-on dire de toute idée qu'elle est distincte quand elle est claire et que l'obscurité est réductible ici à la confusion ? Parce que c'est un texte de logique et que cette opération de réduction d'une notion à une autre a pour objectif de dégager de l'espace logique les restes épistémiques qui pourraient provoquer une indiscernibilité des éléments épistémiques et logiques, des idées et termes.

Soyons clairs : nous avons affaire à des termes, les considérations de nature épistémiques ont déjà été faites. Il s'agit désormais de la fixation des composants du jugement, action mentale par excellence de la logique. Dire, donc, que les termes singuliers sont ceux exprimés distinctement, c'est dire que c'est le jugement qui nous fournit la singularité, en la déterminant

comme un terme de la structure judiciaire. En abordant les notions cartésiennes de clarté et de distinction des idées au niveau des termes, les auteurs semblent nous amener à l'intérieur des frontières de l'espace logique. D'ailleurs, les recommandations des chapitres ultérieurs renforcent cette lecture. Il n'y a de termes dans le jugement que parce qu'il y a une connaissance réfléchie des idées que nous avons dans ce jugement. D'où les recommandations pratiques (fermement inspirées dans la Sixième Méditation) des chapitres IX, où on peut lire que :

« comme nous avons été plutôt enfants qu'hommes, & que les choses extérieures ont agi sur nous en causant divers sentiments dans notre âme par les impressions qu'elles faisoient sur notre corps, l'âme qui voyoit que ce n'étoit pas par sa volonté que ses sentiments s'excitoient en elle ; mais qu'elle ne les avoit qu'à l'occasion de certains corps (...) » (LAP, Clair & Girbal, p. 71), ou encore, au Chapitre X de la Première Partie, où on apprend que :

« l'unique remède à cet inconvenient, est de nous des préjugés de notre enfance, & de ne croire rien de ce qui est du ressort de notre raison, parce que nous en avons jugé autrefois ; mais parce que nous en jugeons maintenant » (LAP, Clair & Girbal, p. 76).

Nous pouvons ainsi déduire de ces mises en garde qu'elles servent à la démarcation de l'espace logique dans le Manuel Janséniste. Nous sommes amenés, pour ne pas nous tromper, à soustraire de la frontière des termes les éléments de nature morale, les qualités sensibles de l'objet et le mode infantile, peu réfléchi, pareil à celui de l'apprentissage de l'enfance, c'est-à-dire d'un esprit encore en formation, donc, plein de préjugés. Par cette voie, nous sommes conduits à un traitement sémantique des noms et des définitions, ce qui aiderait à "nettoyer le champ" pour le domaine des opérations logiques. C'est là que la théorie port-royalienne des termes singuliers devient une théorie de la signification. Cette théorie nécessite un pas en avant vers ce que les auteurs appellent une "autre langue", à savoir, comme nous l'explicitons, la langue de la forme logique. C'est ce que nous pouvons lire dans l'observation suivante du Chapitre XII de la Première Partie : "*pour éviter la confusion des mots qui se rencontrent dans les langues ordinaires, est de faire une nouvelle langue, & et de nouveaux mots qui ne soient attachés qu'aux idées que nous voulons qu'ils représentent*" (LAP, Clair & Girbal, p. 86, c'est moi qui souligne).

En quoi consisterait cette "nouvelle langue" ? Il faut distinguer le domaine lexical de celui de la signification pour affronter ce qui caractérise le problème central des termes singuliers tout au long de l'histoire de la logique, à savoir la nature des critères de désambiguïsation de ses référents. Pour que cette séparation ait lieu, il est nécessaire d'assurer les conditions de son identification et c'est à quoi sert la distinction entre les "*définitions de nom et les définitions de choses*" faite par les *Messieurs*. Il est important de dire que le rôle de ces définitions est de nature logique

et non grammaticale. Il ne nous semble donc pas pertinent de considérer (comme le fait Rolf, 1983) que, dans la logique de Port-Royal, la définition reçoive un traitement détachée des exigences épistémiques et donc qu'elle est strictement lexicale comme pourrait le laisser penser le traitement qui lui a été accordée dans la LAP, au Chapitre XVI de la Deuxième Partie, où on trouve même une utilisation non logique de l'expression « description », qui serait quelque chose de moins exacte qu'une définition :

« Les définitions des choses ne dépendent point de nous ; mais de ce qui est enfermé dans la véritable idée d'une chose, & ne doivent point être prises pour principes : mais être considérées comme des propositions qui doivent souvent être confirmées par la raison, & qui peuvent être combattues. Ce n'est donc que de cette dernière sorte de définition que nous parlons en ce lieu » (LAP, Clair & Girbal, p. 164).

Alors que les descriptions dans cette partie du texte sont considérées comme des définitions moins exactes :

« celle qui donne quelque connoissance d'une chose par les accidents qui lui sont propres, & qui la déterminent assez pour en donner quelque idée qui la discerne des autres. C'est en cette manière qu'on décrit les herbes, les fruits, les animaux, par leur figure, par leur grandeur, par leur couleur, & autres semblables accidents. C'est de cette nature que sont les descriptions des Poètes & des Orateurs » (LAP, Clair & Girbal, p. 165).

Cette notion de description ne correspond pas à ce que les *Messieurs* prennent pour le « *terme équivoque par erreur* », dont le rôle paraît de fait ressembler à celui que Russell (1905, 1911) lui donnera, dans un autre programme logique (ou dans la construction d'un autre programme). Comme le fait observer Jean-Claude Pariente,

« à propos des descriptions, d'abord, une brève remarque terminologique s'impose afin de lever tout risque d'ambiguïté. Port-Royal connaît le terme de description ; il est défini en II, 16, conformément à la tradition, comme convenant à une définition imparfaite (...). Quand nous parlons ici des descriptions, c'est selon l'acceptation de Russell, qui écarte de la définition traditionnelle les éléments de nature épistémologique et ontologique, et entend par 'description' une expression dénotant un objet comme le seul objet qui satisfasse une condition donnée. L'acceptation du mot chez Russell est donc différente de celle de Port-Royal ; mais cela n'empêche pas la Logique de Port-Royal de traiter parfois des descriptions au sens de Russell » (Pariente 1985, p. 200).

Au contraire de ce que dit Pariente, toutefois, l'acceptation semble être la même. Ce qui semble différent, ce sont les noms ainsi que l'usage que les *Messieurs* font des descriptions définies, qu'ils nomment *termes équivoques par erreur*. Si les notions de définition et de description ne sont pas de simples règles grammaticales, la distinction effectuée dans la Première Partie par les auteurs de la LAP répond à l'exigence de démarcation de

l'espace logique à partir d'une imposition sémantique. C'est ainsi qu'il faut comprendre la différence cruciale entre définition de nom et définition de chose. L'imposition assumera sa dépendance à l'égard du langage dans le domaine de l'utilisation des définitions. Pour comprendre en quoi cela consiste, il faut toutefois prendre au sérieux le fait que les définitions qui posent problème pour les descriptions définies dans la LAP ne sont pas lexicales. Dans celles-ci, disent les *Messieurs*, « *on ne regarde (...) que l'usage particulier auquel celui qui définit un mot le prend pour bien concevoir sa pensée, sans se mettre en peine si les autres le prennent dans le même sens* » (LAP, Clair & Girbal, p. 87). Nommer, c'est désigner, ce qui veut dire, ici, marquer dans le langage une utilisation particulière, déterminée par celui qui parle, qui se caractérise donc par une pure volonté individuelle, de sorte qu'il ne peut y avoir contestation concernant la désignation choisie.

Et c'est cela que la "définition de la chose" fournit, parce qu'il ne s'agit pas d'une désignation "externe" ou particulière. La définition de la chose est donnée par l'idée de la chose. L'exemple le plus commun, de la géométrie, est celui du polygone. Je peux appeler un chien parallélogramme, je peux même appeler un polygone de trois angles et trois lignes parallélogramme, mais l'idée du polygone dont les cotés sont parallèles reste intacte. En revanche, si tel est le cas, la nomination de singuliers doit passer de ce que le locuteur veut dire (*meaning*) à la signification (*signification*) de la chose nommée. Et il est important de dire qu'il ne s'agit nullement ici d'une lecture divergente de ce que Saint Augustin comprend par « vouloir dire » (comme l'affirme Pécharman, 2007), mais bien plutôt d'une transposition plus subtile de la référence du locuteur (Kripke 1977) à celle qui doit être fixée dans un contexte de locuteurs. Ce passage est sémantique mais il nécessite un support linguistique pour que la "nouvelle langue" puisse fixer un type de singularité telle que celle des termes équivoques par erreur. Ce n'est plus ici la simple nomination d'une chose par un individu qui est en jeu mais la nomination d'une forme dont la distinction ne peut dépendre d'un individu, compte tenu du fait que celle-ci est ancrée dans une idée – séparée dans le jugement et devenue terme. D'où l'introduction sans précédent de la notion d'"usage" par les auteurs, au Chapitre XIV. Une notion d'usage que les *Messieurs* appellent "*une autre sorte de définition de noms*", qui ne peut donc être asservie à l'arbitraire.

« Tout ce que nous avons dit des définitions de noms, ne se doit entendre que de celles où l'on définit les mots dont on se sert en particulier : & c'est ce qui les rend libres & arbitraires, parce qu'il est permis à chacun de se servir de tel son qu'il lui plaît pour exprimer ses idées, pourvu qu'il en avertisse. Mais comme les hommes ne sont maîtres que de leur langage, & non pas de celui des autres, chacun a bien droit de faire un dictionnaire pour soi ; mais on n'a pas droit d'en faire pour les autres, ni d'expliquer leurs paroles par les significations

particulières qu'on aura attachées aux mots. C'est pourquoi quand on n'a pas dessein de faire connoître simplement en quel sens on prend un mot, mais qu'on prétend expliquer celui auquel il est communément pris, les définitions qu'on en donne ne sont nullement arbitraires ; mas elles sont liées & astreintes à représenter non pas la vérité des choses, mais la vérité de l'usage, & on les doit estimer fausses, si elles n'expriment pas véritablement cet usage » (LAP, Clair & Girbal, p. 94).

Voilà donc l'ouverture au langage, là, dans la signification du terme singulier par un usage qui requiert d'être commun et linguistiquement dépendant. Cette théorie de la signification de termes qui vise les termes singuliers est bien surprenante dans la LAP et nous rappelle une autre théorie de l'usage des sens et de leur fixation, postérieure de plus de trois siècles, dans laquelle nous pouvons lire, au coeur d'un projet clairement réfractaire au mentalisme ou à l'internalisme dont Port-Royal est le représentant le plus célèbre, une énigmatique et semblable affirmation, celle de Wittgenstein donc, au paragraphe 432 des *Philosophical Investigations* ; à propos de l'usage des signes, on peut lire : « *Every sign by itself is dead. What gives it life ? In use it is alive. Is life breathed into it or is the use its life ?* » (Ed. G.E.M. Anscombe 1986 p. 128). Un autre passage similaire, toujours dans *Investigations*, est la célèbre et tout autant énigmatique thèse du paragraphe 43, dans laquelle le sens semble être assimilé à l'usage, quand le philosophe autrichien dit : « For a large class of cases — though not for all — in which we employ the word "meaning" it can be defined thus : the meaning of a word is its use in the language » (*Ibid.*, p. 20). Nous savons que les *Messieurs* se réfèrent à une "classe de cas", à savoir celle des termes singuliers.

Pouvons-nous, cependant, procéder à cette équivalence, à la manière du Wittgenstein des *Investigations* ? Non. Tout d'abord parce que le sens en jeu n'est pas celui d'un mot mais celui d'un terme singulier. Deuxièmement, et au-delà de la divergence de méthode entre les deux programmes logico-philosophiques, l'ouverture au langage de la part de Port-Royal est et demeure parcimonieuse, et ce bien plus que dans toute expression logique postérieure. C'est aussi pour cela qu'il est étonnant de constater cette ouverture à la langue naturelle, dans l'antichambre de la théorie du jugement où "*l'on dispute tous les jours de la signification que l'usage donne aux termes*" (LAP, Clair & Girbal, p. 94, c'est moi qui souligne). Cela veut dire que nous réfléchissons à ce que nous faisons et que nous devons donc prendre en considération une "nouvelle langue", comme un sol sémantique (ou pour être plus exact pragmatique) où la fixation des significations est distinguée. Mais cette nouvelle langue n'est pas, de fait, un langage, disons une conceptographie (*Begriffsschrift*), comme un terrain à part, décontaminé des imprécisions de la langue naturelle et au service de la fondation de l'arithmétique et *a fortiori* de la science (voir Frege 1967 ; Barnes 2002). L'exercice de prise en considération d'une nouvelle langue est lui-même

une réflexion sur la façon dont nous communiquons et dont nous pensons les termes. Et c'est pour cela que nous n'avons pas exactement besoin d'un nouveau langage ; nous sommes, de fait et, il faut dire, aux fins du programme de Port-Royal, plongés dans la langue naturelle et dans le débat quotidien de ses significations.

Si tel est le cas, en quoi consiste cette ouverture à la zone conflictuelle de l'usage quotidien du langage ? Où est le mentalisme et quel est, le cas échéant, le privilège de la pensée sur le langage ? Les signes sont-ils devenus adultes et se sont-ils affranchis de leurs géniteurs sémantiques ? Pas exactement. En fait, si nous prenons au sérieux ce que les *Messieurs* semblent comprendre par « *termes équivoques par erreur* », nous sommes obligés de voir la reconnaissance que les auteurs de la LAP auraient faite de l'usage référentiel des descriptions définies, comme le diagnostique Keith Donnellan (1966, pp.281-304) quant à la dénotation, dans le célèbre « *Reference and Definite Descriptions* ». Pariente dit :

« Il paraît clair qu'Arnauld élabore, ici, avec les instruments conceptuels qui sont les siens, une distinction qui a été retrouvée et mise au point par K. Donnellan entre deux usages des descriptions définies, l'usage attributif et l'usage référentiel. (...) Dans l'usage référentiel, l'adéquation de l'objet au contenu de la description n'est pas requise, car elle fonctionne simplement comme un moyen d'orienter l'esprit vers l'objet désigné. (...) Dans la discussion sur l'origine sémantique ou pragmatique de la distinction des deux types ou des deux usages des descriptions, Arnauld se serait sans doute rangé parmi les partisans de l'origine pragmatique » (Pariente 1985, pp.206-07).

Si c'est l'usage référentiel qui est en cause, dans le cas des descriptions définies et suite au diagnostic de Donnellan, les conséquences pour la conception de la logique sautent aux yeux. Et il est bien surprenant que dans le traitement d'un terme singulier marqué par une nature indéterminée, ou dépendant d'un contexte de locuteurs, nous trouvions, dans le plus mentalistes des manuels de Logique, ce type de reddition ou de capitulation face à l'univers dans lequel les choses peuvent être cachées par les noms, pour reprendre l'expression qui a inspiré Foucault (Foucault 1966, 1967) et qui apparaît au Chapitre XI de la Première Partie, quand les *Messieurs* disent, sur un ton de regret, que « *du fait que nous attachons tellement nos idées aux mots, (...) souvent nous considérons plus les mots que les choses* » (LAP, Clair & Girbal, p.83). L'une des différences fondamentales entre l'usage attributif et l'usage référentiel des descriptions que Donnellan poursuit, et ce, contre Russell et contre Strawson (pour des raisons différentes), semble être l'élément épistémique requis dans l'usage référentiel, comme nous pouvons le lire :

« When a definite description is used referentially, not only is there in some sense a presupposition or implication that someone or something fits the description, as there is also in the attributive use, but there is a quite different

presupposition: the speaker presupposes of some particular someone or something that he or it fits the description » (Donnellan, *Op cit*, p.288).

Or, cet élément épistémique du présupposé de ce qui doit être fixé comme signifiant un *terme équivoque par erreur* nous permet d'avancer de deux cases d'un seul coup. Le premier pas : nous pouvons donc penser dans la LAP à un espace logique fourni par la dynamique des termes singuliers, de sorte que la forme du jugement et sa possibilité soient garanties en elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles sont logiquement possibles malgré des éléments épistémiques et autres externalités. Le second pas, que nous pouvons faire précisément parce que le référent est jeté dans une zone de décidabilité sociale de son sens, si l'on peut parler ainsi, nous permet de voir que ce Manuel mentaliste, de réformisme logique et rationaliste, a une conception de la logique autre que celle d'une démonstration de la science. Avoir une ossature ou une musculature logique, de laquelle on peut extraire une forme du jugement et des termes à partir des termes singuliers et de leur structure fait de la LAP un Manuel de logique étonnamment plus et non pas moins organique, pour ainsi dire. Les implications de cette avancée seront abordées ci-dessous.

4. Conclusion : les deux aspects du Jugement à Port-Royal

Cette théorie de la signification, accomplie dans l'analyse des descriptions, est tout autant éclairante. En effet, alors qu'on pouvait s'attendre à un degré d'abstraction incontesté pour l'utilisation des composants du jugement, les auteurs de la LAP semblent nous renvoyer à la vie comme elle est, au sein de la décidabilité pragmatique de la signification, dans la langue naturelle. Si nous prêtons cependant attention à ce choix, nous pouvons voir pourquoi, dans cette analyse des termes singuliers, le programme logique de Port-Royal se présente fortement comme une théorie du jugement en général. Cela signifie que la LAP a une conception particulière et pleine du jugement logique. Et aussi que le jugement logique est un jugement de nature pratique. Il semble qu'on peut dire qu'il y a donc deux aspects du Jugement à Port-Royal.

La Logique ou l'Art de Penser est un Manuel exemplaire du réformisme moderne, cartésien, dans lequel se produit une inversion fondamentale. Au lieu de servir à démontrer la Science, la logique en vient à être informée par la Science. Sous les décombres de l'ontologie thomiste, la réflexion sur l'inférence valide en arrive à dépendre de l'unique sol stable encore disponible : celui mis à jour par la théorie cartésienne des idées à partir du cogito. Pour les *Messieurs*, ce programme est réformiste dans une acception pratique, non seulement en vertu de son augustinisme, mais aussi du fait de ses engagements pédagogiques et moraux. La principale application de la

logique, comme nous le lisons dans le Premier Discours – Où l'on fait voir le dessein de cette nouvelle Logique –, “*seroit de former son jugement*” (LAP, Clair & Girbal, p.15) . Et ils justifient cette prise de parti comme ceci :

« On se sert de la raison comme d'un instrument pour acquérir les sciences, & on se devoit servir, au contraire, des sciences comme d'un instrument pour perfectionner sa raison : la justesse de l'esprit étant infiniment plus considérable que toutes les connoissances speculatives, ausquelles on peut arriver par le moyen des sciences les plus véritables & les plus solides » (Idem).

Si la Science doit informer la logique, à quoi sert la logique ? À la clarification et à la justesse de l'esprit, en une phrase, à la formation de sujets prudents, capables de réfléchir sur leurs propres pensées. Toujours dans le *Premier Discours*, on peut lire que les hommes :

« ne sont pas nés pour employer leur temps à mesurer des lignes, à examiner les rapports des angles, à considérer les divers mouvemens de la matière. Leur esprit est trop grand, leur vie trop courte, leurs temps trop précieux pour l'occuper à de si petits objets : Mais ils sont obligés d'être justes, équitables, judicieux dans toutes les affaires qu'ils manient : & c'est à quoi ils doivent particulièrement s'exercer & se former » (LAP, Clair & Girbal, p. 16).

La conception port-royalienne du jugement ne sépare pas le jugement logique du jugement moral, mais cela non en raison d'une absence de formalisme ou d'un mépris pour la syntaxe. Il est donc possible à Port-Royal de combiner espace et forme logique avec une théorie de la prudence. Cette unité entre jugement logique en tant que pratique réflexive et jugement prudent en tant que jugement logiquement informé est consistant avec une méthode de réforme théologique de la pensée dont les expressions grammaticales et logiques se sont servies du cartésianisme. Nous pouvons donc comprendre le fonctionnement logique des termes singuliers et l'asymétrie entre l'ordre des idées et les déterminations apportées par le jugement sans confondre exigences épistémiques et règles logiques. Et nous pouvons donc également prendre au sérieux un programme logique, avec un espace logique, au sein de la langue naturelle. L'objectif n'étant ni de fonder la Science, ni l'arithmétique, l'immersion dans la langue naturelle ou le dévoilement de l'espace logique à partir de la langue naturelle ne risquent pas de contaminer l'inférence valide. Et les deux aspects qu'il révèle n'entament en rien l'unicité de la conception du Jugement à Port-Royal.

5. Remerciements

Ce travail s'inscrit dans le cadre du projet postdoctoral : « Le comportement des termes singuliers dans la logique de Port-Royal », financé à deux reprises (2017-2018/2018-2019) par le Conseil national du développement

scientifique et technologique – CNPq, au Brésil. Je remercie aussi mes collègues de l’ULB qui ont appuyé ma participation au Colloque international Logique et Métaphysique aux temps modernes, qui s’est tenu en novembre 2018, à l’initiative conjointe de l’ULB et de la Vrije Universiteit Brussel (VUB), et à l’occasion duquel ce travail a été présenté et discuté pour la première fois.

6. Références

- [1] Arnauld, A. & Nicole, P. (1967), *La Logique ou l’Art de Penser – contenant outre les règles communes, plusieurs observations nouvelles, propres à former le jugement*, Édition Critique par Pierre Clair & François Girbal, PUF, Paris.
- [2] Barnes, J. (2002), *What is a Begriffsschrift?*, *Dialectica* **56** (1), pp. 65-80.
- [3] Buroker, J.V. (1993), *The Port-Royal Semantics of Terms*, *Synthese* **96** (3), pp. 455-475.
- [4] Buroker, J.V. (1997), The Priority of Thought to Language in Cartesian Philosophy, in: Patricia Easton (ed.). *The Workings of the Intellect : Mind and Psychology in Early Modern Philosophy*. Atascadero, California pp. 97-107.
- [5] De Libera, A. (1980), *On some 12th and 13th century doctrines of restriction*, *Historiographia Linguistica* **7** (1-2), pp. 131-143.
- [6] Descartes, R., *Œuvres Complètes* (2009), Charles Adams & Paul Tannery (Eds), Bibliolife, Paris.
- [7] Donnelan, K.S. (1966), *Reference and Definite Descriptions*, *The Philosophical Review* **75** (3), pp. 281-304.
- [8] Frege, G. (1967), *Begriffsschrift and andere Aufsätze*, *Journal of Symbolic Logic* **32** (2), pp. 240-242.
- [9] Kremer, E. (1997), *Arnauld on the Nature of Ideas as a Topic in Logic : The Port-Royal Logic and On True and False Ideas*, In : Patricia Easton (ed.). *The Workings of the Intellect : Mind and Psychology in Early Modern Philosophy*. Atascadero, California, pp. 65-82.
- [10] Kripke, S. (1977), *Speaker’s Reference and Semantic Reference*, *Midwest Studies in Philosophy* **2** (1), pp. 255-276.
- [11] Lavtraverse, F. (2000), *L’institution du signe : quelques remarques sur la sémiotique de Port-Royal*, *Recherches Sémiotiques* **20** (1-3), pp. 33-55.
- [12] Levy, L. (2017), *Notas Sobre o Conceito De Atenção Em Descartes. Modernos e Contemporâneos* **1**, (2), 46–56.
- [13] Pariente, J.-C. (1985), *Les Termes Logiques et la Détermination*. In : *L’Analyse du langage à Port-Royal – six études logico-grammaticales*. Les Éditions de Minuit, Paris, pp. 183-226.
- [14] Pécharman, M. (2007), *Port-Royal et l’Analyse Augustinienne du Langage : Augustin au XVII^e siècle*, Laurence Devillairs, Leo S. Olschki (Eds), Firenze, pp. 101-134.
- [15] Pécharman, M. (2016), *Les mots, les idées, la représentation. Genèse de la définition du signe dans la Logique de Port-Royal*. In : *Methodos* (En ligne), **16**, pp. 1-29.

- [16] Rolf, B. (1983), *The Port-Royal Theory of Definition*, *Studia Leibnitiana* **15** (1), pp. 94-107.
- [17] Russell, B. (1905), *On Denoting*, *Mind* **14**, pp. 479-493.
- [18] Russell, B. (1911), *Knowledge by Acquaintance and Knowledge by Description*, *Proceedings of the Aristotelian Society* **11**, pp.108-128.
- [19] Wahl, R. (2008), *Port-Royal : The Stirrings of Modernity*. In : Dov M. Gabbay and John Woods (eds). *The Handbook of the History of Logic. 2 : Medieval and Renaissance Logic*, Elsevier, Amsterdam, pp. 667-699.
- [20] Wittgenstein, L. (1986), *Philosophical Investigations*, Translated and Edited by G.E.M. Anscombe, Basil Blackwell 3, Oxford.

Katarina Ribeiro PEIXOTO

post-Doc Fellow Universidade do Estado do Rio de Janeiro – UERJ

katarinapeixoto@hotmail.com

katarina@pq.cnpq.br

<http://buscatextual.cnpq.br/buscatextual/visualizacv.do?id=K4794018T4>